

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 25 JANVIER 2023**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 25/01/2023, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Grégory BARTHALAY à Nicolas BACCONNIER, Nawel SACI à Andrée LIGONNET, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Géraldine LAVIELLE à Mathieu GAGET

Absents : Laurie CHAMPAVIER-BAHOUYA, Fabienne ALPHONSINE, Patrice SAUMON.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Béatrice JOBERT a été désigné(e).

DELIB 2023.01.25.1**OBJET : Décisions municipales****DM.2022.71****OBJET : Modification de la Régie de Recettes "Location de Biens Communaux"**

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2001 autorisant le maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande d'ouverture d'un compte de Dépôts de fonds au Trésor auprès de la DDFIP ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 24/11/2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 - Il est institué un compte de Dépôts de fonds au Trésor auprès de la DDFIP pour l'encaissement des locations de biens communaux au service accueil du public.

ARTICLE 2 – Les recettes seront encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1 : numéraire ;

2 : chèque ;

3 : carte bancaire ;

4 : terminal de paiement électronique (TPE).

Elles seront perçues contre remise à l'utilisateur d'un ticket (carnet à souches).

ARTICLE 3 - Le Maire et le comptable public assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

DM.2022.72

OBJET : Tarifs 2023 - Équipement "Médian"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant le règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 juillet 2020 déléguant au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs de location de l'équipement communal « Médian » pour l'année 2023,

DECIDE

De fixer les tarifs du Médian pour l'année 2023 comme suit :

	Entreprises	Entreprises SQF	Associations CAPI	Services publics	CAPI	Particuliers de Saint-Quentin-Fallavier	Habitants
Amphithéâtre	2 257 €	1 687 €	774 €	918 €	758 €	Rotonde	721 €
Rotonde	1 128 €	557 €	339 €	472 €			
Office pour rotonde	313 €	119 €	125 €	125 €			
Office pour Amphithéâtre	484 €	233 €	238 €	238 €			
Médian entier	3 276 €	2 323 €	1 241 €	1 395 €		Office	124 €

La location de l'équipement pour un temps de réunion en demi-journée sans restauration donne lieu à un demi-tarif de la prestation de location. La location pour un deuxième jour consécutif donne lieu à une réduction de 20 %. Enfin, une réduction de 30 % est appliquée à la location de plus de 4 jours de l'équipement dans l'année.

Prestations optionnelles	Tarifs 2023
Surcoût horaire entre 1h et 4h du matin	75 €
Surcoût horaire (par heure entamée) au-delà de 15h d'amplitude	100 €
Pénalité non respect des horaires > 4h du matin	338 €
Petit déjeuner d'accueil	3,70 €
Accueil + pause	5,00 €
Sonorisation seule	135 €
Forfait technique simple (vidéoprojecteur + sonorisation)	244 €
Forfait technique complet (vidéoprojecteur + sonorisation + lumières avec pilotage)	300 €
Forfait technique spectacle (plan de feu particulier)	350 €
Forfait journée technicien séminaire	187 €
Forfait journée technicien spectacle	317 €
Agent SSIAP si décor sur scène et/ou si plus de 450 pax (forfait mini 4h) [par personne et par heure]	40 €
Personnel mis à disposition (vestiaire) (par personne et par heure)	31 €
Forfait installation Rotonde (hors cocktail)	135 €
Forfait installation amphithéâtre (hors gradin)	198 €
Forfait nettoyage Amphithéâtre (Associations - Services Publics-CAPI)	198 €
Forfait nettoyage Rotonde (Associations - Services Publics-CAPI)	135 €

OBJET : Tarifs municipaux 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant le règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juillet 2020, déléguant au Maire pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L 2122-20,

Vu la décision municipale n° DM.2022.70 du 23 novembre 2022 fixant les tarifs municipaux pour 2023,

Considérant une erreur de tarif pour la prestation « téléalarme »,

DECIDE

D'abroger la décision municipale n°DM.2022.70 du 23 novembre 2022,

De fixer les tarifs municipaux pour l'année 2023 comme suit :

LIBELLE	TARIFS 2023
LOCATIONS DE SALLES (à noter : tarif « 2 jours consécutifs = + 30 % du tarif normal)	
<i>Tarif "2 jours consécutifs" = tarif 1 jour + 30% du tarif un jour Tarif 3 jours consécutifs = tarif 2 jours + 30% du tarif un jour Tarif 4 jours consécutifs = tarif 3 jours + 30% du tarif un jour Salle des Moines louée 1 jour uniquement Tarif préférentiel salle des fêtes / salle du Loup / Salle des Moines : 50 % du prix de base</i>	
Forfait nettoyage - toute location de salles	125,00
* Salle des fêtes Tharabie	
Particuliers St-Quentinois	372,00
Associations St-Quennoises	274,00
Entreprises St-Quennoises/ bailleurs (objet SQF)/prestataires mandatés	710,00
Associations et CE territoire CAPI	295,00
Service public / CAPI	274,00
Caution - associations	1000,00
Caution - particuliers et entreprises	2000,00
* Salle des fêtes Tharabie - salle de l'étage	
Entreprises St-Quennoises/ bailleurs (objet SQF) / Tarif à la journée	169,00
Location demi-journée Entreprises St-Quennoises/ bailleurs (objet SQF)/prestataires mandatés	82,00
Professionnels de santé - médicaux / paramédicaux / Tarif à la journée	73,00
*Salle du Loup	
Particuliers St-Quentinois	186,00
Associations St-Quennoises	92,00
Entreprises St-Quennoises/ bailleurs (objet SQF)/prestataires mandatés	284,00
Associations et CE territoire CAPI	110,00

Service public / CAPI	92,00
Caution	1000,00
* Salle des Moines	
Particuliers St-Quentinois	78,00
Associations St-Quentinoises	47,00
Entreprises St-Quentinoises/ bailleurs (objet SQF)/prestataires mandatés	169,00
Associations et CE territoire CAPI	66,00
Service public / CAPI	47,00
Forfait nettoyage	125,00
Caution	1000,00
* Stade de Tharabie : vestiaires, stade synthétique, stade en herbe	
Tarif pour la saison (sept à juillet) pour les entreprises et comités d'entreprises	587,00
Tarif trimestriel pour les entreprises et les comités d'entreprises	242,00
Tarif journalier pour les entreprises et les comités d'entreprises	123,00
* Stade de la Gare : vestiaires, stade en herbe	
Tarif saisonnier (sept à juillet) pour les entreprises et comités d'entreprise	587,00
Tarif trimestriel pour les entreprises et les comités d'entreprise	242,00
Tarif journalier pour les entreprises et les comités d'entreprises	123,00
* Halle des sports (période mi-avril à mi-octobre)	
Associations St-Quentinoises	274,00
Entreprises St-Quentinoises / bailleurs (objet SQF) / prestataires mandatés	546,00
Associations et CE territoire CAPI	295,00
Service public / CAPI	274,00
* Espace George Sand -mise à disposition Salle de spectacle	
Du lundi au vendredi - association saint-Quentinoise / jour	65,00
Du lundi au jeudi, association extérieure / jour	319,00
Du lundi au vendredi, collectivité du territoire / jour	208,00
Du samedi au dimanche, association saint-Quentinoise / jour	182,00
Du samedi au dimanche - association extérieure / jour	449,00
Du samedi au dimanche - collectivité du territoire / jour	312,00
mise à disposition agent de sécurité aux personnes (SSIAP) du lundi au vendredi / heure	38,00
mise à disposition agent de sécurité aux personnes (SSIAP) du vendredi au samedi / par heure	47,00
Mise à disposition technicien du spectacle - association Saint-Quentinoise / heure	34,00
Mise à disposition technicien du spectacle - structure extérieure à la commune / heure	49,00
Livres sur le château - tarif unique	3,00
cartes postales - tarif unique	0,50
PATRIMOINE	
Visite guidée (château) - groupe de 20 personnes minimum / par personne	5,20
Visite guidée (château) - groupe inférieur à 20 personnes / forfait groupe	85,00
Visite guidée château + abords MF groupe de 20 personnes minimum / par personne	7,20
Visite guidée château + abords MF groupe inférieur à 20 personnes / forfait groupe	122,00

Jeu de piste groupe de 20 enfants minimum / par enfant	4,15
Jeu de piste - groupe inférieur à 20 personnes / forfait groupe	85,00
Atelier Les Ecuyers du Conte d'Arthur - groupe de 30 enfants ou moins / forfait groupe	665,00
Atelier Les Ecuyers du Conte d'Arthur - au-delà de 30 enfants / par enfant supplémentaire	8,30
Ateliers "Moyen Age" (enluminure, calligraphie, héraldique, jeux d'épées, danse médiévale) / groupe de 30 enfants ou moins	275,00
Ateliers "Moyen Age" (enluminure, calligraphie, héraldique, jeux d'épées, danse médiévale) – au-delà de 30 enfants / par enfant supplémentaire	3,10
2nd atelier "Moyen-Age" (jeux d'épées, calligraphie, héraldique ou enluminure / par enfant	3,10
Formule "Les petits voyageurs du XIIIe siècle" avec spectacle participatif - groupe de 50 enfants ou moins	720,00
Formule "Les petits voyageurs du XIIIe siècle" avec spectacle participatif - au delà de 50 enfants / par enfant supplémentaire	6,20
Formule "Les petits voyageurs du XIIIe siècle" avec spectacle équestre et atelier les Petits Ecuyers - groupe de 50 enfants ou moins	850,00
Formule "Les petits voyageurs du XIIIe siècle" avec spectacle équestre et atelier les Petits Ecuyers - au-delà de 50 enfants / par enfant supplémentaire	7,20
Atelier "Frappe de monnaies"- groupe de 30 enfants ou moins	320,00
Atelier "Frappe de monnaies"- au-delà de 30 enfants / par enfant supplémentaire	5,70
Atelier "Archéologie : je suis un céramologue"- groupe de 30 enfants ou moins	270,00
Atelier "Archéologie : je suis un céramologue" - au-delà de 30 enfants / par enfant supplémentaire	3,10
Atelier "Histoire de l'architecture médiévale"- groupe de 30 enfants ou moins	247,00
Atelier "Histoire de l'architecture médiévale" - au-delà de 30 enfants / par enfant supplémentaire	3,10
Atelier cuisine médiévale - forfait 30 enfants ou moins	260,00
Atelier cuisine médiévale - forfait au-delà de 30 enfants / par enfant supplémentaire	7,00
Atelier musique / Atelier théâtre - forfait 30 enfants ou moins	380,00
Atelier musique / Atelier théâtre - au-delà de 30 enfants - par enfant supplémentaire	3,00
Atelier jongleurs troubadours - forfait 30 enfants ou moins	500,00
Atelier jongleurs troubadours - au-delà de 30 enfants / par enfant supplémentaire	5,00
Atelier salle d'armes - forfait 30 enfants ou moins	230,00
Atelier salle d'armes - au-delà de 30 enfants / par enfant supplémentaire	3,00
Atelier Vie civile/vie militaire - forfait 50 enfants ou moins	600,00
Atelier Vie civile/vie militaire - au-delà de 50 enfants / par enfant supplémentaire	10,00
Atelier Vie de château - VG château et ateliers Cuisine et Salle d'armes - forfait 50 enfants ou moins	825,00
Atelier Vie de château - Vau delà de 50 enfants / par enfant supplémentaire	10,00
Atelier Comme au Moyen-Age-Ateliers jeux d'extérieurs, jeux de plateaux, salle d'armes et frappe de monnaie- forfait pour 50 enfants ou moins	825,00

Atelier Comme au Moyen-Age - au-delà de 50 enfants / par enfant supplémentaire	10,00
Atelier Comme au Moyen-Age-Ateliers jeux d'extérieurs, jeux de plateaux, salle d'armes et frappe de monnaie- forfait pour 50 enfants ou moins	825,00
Atelier Comme au Moyen Age - au-delà de 50 enfants / par enfant supplémentaire	10,00
Atelier Cuir - forfait 30 enfant ou moins	520,00
Atelier Cuir - au-delà de 30 enfant / par enfant supplémentaire	5,00
Visite guidée des exposition temporaires pour les classes hors SQF- par enfant	2,10
REPROGRAPHIE / TELECOPIE / IMPRESSION	
Copie / impression monochrome base A4/A3- Particuliers	0,20
Copie / impression couleur base A4/A3- Particuliers	1,00
Copie / impression monochrome base A4/A3 Associations SQF/Chômeurs/Etudiants	0,10
Copie / impression couleur base A4/A3 Associations SQF/Chômeurs/Etudiants	0,50
DROIT DE CONCESSION CIMETIERE & COLUMBARIUM - VACATIONS	
emplacement simple durée 15 ans	180,00
emplacement double durée 15 ans	360,00
emplacement simple durée 30 ans	360,00
emplacement double durée 30 ans	720,00
case de columbarium durée 15 ans	318,00
case de columbarium durée 30 ans	635,00
cavurne durée 15 ans	340,00
cavurne durée 30 ans	679,00
caveau provisoire / case provisoire - 3 mois de gratuité puis tarif à la journée	5,20
STATIONNEMENT MARCHÉ / OUTILLAGE / FORAINS/DROITS DE VOIRIES	
Marché : le ml	0,60
Foire de la St-Quentin - le ml	4,20
Foire de la St-Quentin - caution	41,00
Vogue : petite attraction - type remorque vitrine, comptoir, pêche à la ligne, tir (forfait), représentation Guignol (en extérieur ou salle du Loup ou Moines)	29,00
Vogue : attraction moyenne (type manège, mini autos tamponneuses), ou groupement de 2 petites attractions (forfait), petit cirque	42,00
Vogue : grand manège, autos tamponneuses (forfait), grand cirque	63,00
Vente déballage sur le domaine public, camion d'outillage - demi-journée (forfait)	68,00
Restauration ou alimentation ambulante - demi-journée (forfait)	16,00
Surface de la terrasse inférieure ou égale à 10 m ² - forfait annuel	52,00
Surface de la terrasse entre 10 et 20 m ² - forfait annuel	104,00
Surface de la terrasse entre 20 et 30 m ² - forfait annuel	156,00
Terrasse supérieure à 30 m ² - forfait annuel	208,00
BAREME REPAS A DOMICILE	
Ressources (montant global déclaré) personne seule - 8 000 € et couple - 13 000 €	3,30
Ressources (montant global déclaré) personne seule de 8 001 € à 10 000 € et couple de 13 001 € à 15 000 €	3,60
Ressources (montant global déclaré) personne seule de 10 001 € à 12 500 € et couple de 15 001 € à 17 500 €	4,50

Ressources (montant global déclaré) personne seule de 12 501 € à 15 000 € et couple de 17 501 € à 20 000 €	6,45
Ressources (montant global déclaré) personne seule supérieure à 15 001 € et couple au dessus de 20 000 €	8,15
TELEALARME	
Appareil mobile	36,00
bénéficiaire APA - tarif mensuel - GPRS	36,00
non bénéficiaire APA - tarif mensuel GPRS	22,00
bénéficiaire APA - tarif mensuel RTC	33,00
non bénéficiaire APA - tarif mensuel	22,00
Frais d'installation pour tous les nouveaux demandeurs quelque soit l'équipement	20,00
ANIMATIONS SENIORS	
Sortie sans car, personne seule ressources inférieures à 15 000 euros	3,10
Sortie sans car, personne seule ressources supérieures à 15 001 euros	6,20
Sortie sans car, en couple avec ressources inférieures à 20 000 euros	3,15
Sortie sans car, en couple avec ressources supérieures à 20 001 euros	6,20
Sortie avec car, personne seule ressources inférieures à 15 000 euros	5,20
Sortie avec car, personne seule ressources supérieures à 15 001 euros	10,40
Sortie avec car, en couple avec ressources inférieures à 20 000 euros	5,20
Sortie avec car, en couple avec ressources supérieures à 20 001 euros	10,40
PISTE CYCLABLE	
Piste cyclable location par jour sans livraison	52,00
caution piste cyclable	520,00
RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS	
non respect du règlement ARR.2019.58 - tarif / m3	41,50

DM.2023.02

OBJET : Saison culturelle 2022/2023 - Animation les Médiévales des 6 et 7 mai 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant le règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2020, déléguant au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L2122-20,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour la saison culturelle 2022/2023 et l'animation des Médiévales avec l'association Dimension Plus, les 6 et 7 mai 2023 à la Maison Forte des Allinges,

DECIDE

La passation d'une convention avec l'association Dimension Plus.

Le montant de la dépense à engager au titre de cette convention est arrêtée à la somme de :

- 9 000€ net de taxes (neuf mille euros).

Cette convention prendra effet à la date de notification.

DM.2023.03

OBJET : Saison culturelle 2022/2023 - Spectacle "Dancing" du 6 janvier 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant le règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2020, déléguant au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L2122-20,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour la saison culturelle 2022/2023 et le spectacle « dancing » avec le Complexe du rire, vendredi 6 janvier 2023 à 20h30 à l'espace culturel George Sand,

DECIDE

La passation d'un contrat avec le Complexe du rire.

Le montant de la dépense à engager au titre de ce contrat est arrêtée à la somme de :

- 3 903.50 € net de taxes (trois mille neuf cent trois euros et cinquante centimes).

Ce contrat prendra effet à la date de notification.

DM.2023.04

OBJET : Saison culturelle 2022/2023 - "Dolorès Wilson" mercredi 8 février

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant le règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2020, déléguant au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L2122-20,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour la saison culturelle 2022/2023 et le spectacle « Dolorès Wilson » avec Jaspir Prod, mercredi 8 février 2023 à 14h30 à l'espace culturel George Sand,

DECIDE

La passation d'un contrat avec Jaspir Prod.

Le montant de la dépense à engager au titre de ce contrat est arrêtée à la somme de :

- 1740.75 € Net de taxes (mille sept cent quarante euros et soixante-quinze centimes).

Ce contrat prendra effet à la date de notification.

DM.2023.05

OBJET : Saison culturelle 2022/2023 - "Calamity job" vendredi 3 février 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en ses articles L 2122-22, L 2122-18 et L 2131-2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant le règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2020, déléguant au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en vertu de l'article L2122-20,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur pour la saison culturelle 2022/2023 et le spectacle « Calamity Job » avec Evedia, vendredi 3 février 2023 à 20h30 à l'espace culturel George Sand,

DECIDE

La passation d'un contrat avec Evedia.

Le montant de la dépense à engager au titre de ce contrat est arrêtée à la somme de :

- 3059.50 € Net de taxes (trois mille cinquante-neuf euros et cinquante centimes).

Ce contrat prendra effet à la date de notification.

Sans vote

St-Quentin-Fallavier, le 25/01/2023

Publication et transmission en sous préfecture le 30 janvier 202330/01/2023

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20230125-lmc111667-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER